

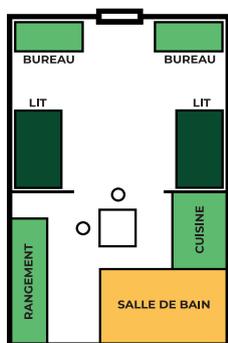


Lycée de l'horticulture
et du paysage
du pays de Brive

RÉSIDENCE DES ÉTUDIANTS EN BTS

La résidence pour étudiants BTS est implantée dans un cadre verdoyant sur le site même de l'établissement. Chaque étudiant dispose d'un studio avec cuisine équipée et un espace salle-de-bain / sanitaire individuel. Les étudiants ont le choix entre un logement individuel ou un logement pour deux personnes.

CARACTÉRISTIQUES DES LOGEMENTS



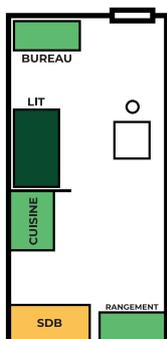
Logement 2 personnes

Superficie : 29m²

Mobilier : 2 lits 90x190 avec matelas, armoires, bureaux, table, 4 chaises, 2 chaises de jardin.

Soit 345.92€ / mois

Soit 172.96€ / mois/ étudiant



Studio

Superficie : 20m²

Mobilier : lit 90x190 avec matelas, armoire, bureau, table, 2 chaises, 1 chaise de jardin.

Soit 281.03€ / mois/ étudiant



GESTION DES LOGEMENTS

La gestion des logements est assurée par le LEGTA de Brive-Voutezac sur la base d'une convention passée avec l'O.P.D.H.L.M. de la Corrèze.

AIDE PERSONNALISÉE AU LOGEMENT

Les locataires des logements peuvent bénéficier s'ils répondent aux critères d'attribution, de l'aide personnalisée au logement. La demande est à effectuer sur le site internet de la CAF.



■ Conditions d'attribution des logements

Les studios seront attribués en donnant priorité aux étudiants sur conditions de ressources sur la base du revenu imposable de l'année N-2 des parents.

La date limite de dépôt de candidature est fixée au 11 juillet de l'année en cours par retour de courrier sauf si des logements restent disponibles au-delà de cette date.

Le montant du loyer demandé pour la location d'un studio ainsi que celui des charges locatives est fixé par le Conseil d'Administration de l'établissement.

Le montant du loyer est révisable au 1^{er} janvier de chaque année conformément aux dispositions prévues à l'article 11 de la convention de gestion.

■ Conditions d'occupation des studios par les locataires

Les conditions d'occupation des logements sont précisées sur le titre d'occupation (bail) portant la signature du locataire et celle du chef d'établissement.

Une liste de bailleurs privés sur les communes de Voutezac et Objat peut également vous être fournie sur simple demande auprès du lycée.